



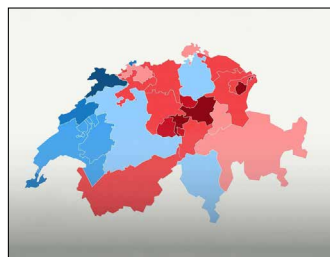
Schweiz
Suisse
Svizzera
Svizra

Actuel

Risquons-nous d'être aveuglés par l'UE?



No 12 | JUILLET 2025



Il n'y a pas d'alternative au
principe de la majorité des
cantons

Page 3



Sans référendum obliga-
toire, notre démocratie
devient une farce

Page 6



Nous ne pouvons pas laisser
notre Constitution être
sapée derrière notre dos

Page 9



Être pro-Suisse, c'est être pour le cas particulier

Chers membres, donateurs et sympathisants,

Depuis la campagne de votation sur l'adhésion à l'Espace économique européen (EEE), les partisans de l'UE soutiennent que sans intégration dans le marché intérieur européen, la Suisse court à sa perte. Cette affirmation surprend et interpelle les citoyens et citoyennes suisses réfléchis et responsables.

La Suisse est un pays ouvert sur le monde qui entretient des relations commerciales avec le plus grand nombre possible d'économies et d'espaces économiques à travers le monde. Elle encourage également les échanges scientifiques à l'échelle mondiale. Mais la Suisse est et restera un cas particulier. Sans cela, elle n'existerait plus !

La Suisse milite pour des conditions économiques ouvertes et a par exemple supprimé dans les faits ses droits de douane sur les produits industriels. L'accès au marché intérieur de l'UE lui est de toute façon garanti. L'accord de libre-échange de 1972 en est la base. Ce sont surtout les représentants de l'UE à Berne qui revendiquent un accès « préférentiel ». À première vue, cela semble séduisant. Cependant, la question est de savoir quel en sera le prix, qui aura le dernier mot sur le plan politique et quelles « clés » il faudra céder. Les États-Unis, la Chine et l'Inde ont également des relations commerciales avec l'UE et donc un accès au marché européen. Laisseraient-ils pour autant l'UE leur dicter la manière de gouverner leur pays ? Certainement pas !

Le vendredi 13 juin 2025, le conseiller fédéral Ignazio Cassis a ouvert la consultation sur le paquet de traités avec l'UE. Pour le dire de manière quelque peu familière : « Quelle mascarade ! ». Rappelons-nous : à la fin de l'année 2024, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et la présidente de la Confédération de l'époque, Viola Amherd, ont célébré la conclusion des négociations. Par la suite, la majorité du Conseil fédéral a décidé, sur la base d'un avis juridique rédigé par le département de Beat Jan, qu'il était inutile d'organiser un référendum

obligatoire et donc de demander la majorité des cantons, pour le paquet de traités avec l'UE. Cet avis juridique a satisfait les forces pro-UE au sein du Conseil fédéral. Il s'en est suivi un jeu de cache-cache indigne autour du contenu de l'accord. Le Conseil fédéral a finalement signé l'EUPA, l'accord-cadre avec l'UE. Cela permet à la Suisse de participer à nouveau au programme de recherche Horizon. Mais l'accord sera à nouveau suspendu si le peuple souverain suisse rejette le paquet de négociations. L'UE tire profit de cette absurdité en matière de politique de souveraineté, que l'on peut qualifier de chantage. Rien que pour l'année en cours, elle a extorqué 666 millions d'euros à la Suisse au titre de l'EUPA.

Pro Schweiz va préparer minutieusement sa réponse à la consultation. Un « jury » composé d'experts qu'elle a mis en place va étudier les quelque 1 000 pages du document. Une chose est certaine : un accord aussi volumineux aura forcément des répercussions sur la souveraineté, la législation, la démocratie directe et la souveraineté judiciaire. Il est également clair que nous savons déjà que la reprise automatique et dynamique du droit européen et le « contrôle démocratique » exercé par la Cour de justice de l'Union européenne constituent autant d'obstacles insurmontables pour la Suisse.

Je vous souhaite un été reposant, même si nous aurions préféré une « lecture estivale » plus détentue que les directives et réglementations imposées par l'UE, qui ont pour but de mettre notre Suisse prospère dans le carcan de Bruxelles.



Vous trouverez ici les documents de consultation

N'hésitez pas à recruter activement des membres pour Pro Suisse dans votre entourage ! Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts ! Luttons pour le maintien du cas particulier que représente la Suisse !

Dr Stephan Rietiker

Devenir membre Pro Suisse



ISSN 2234-9723

Rédaction Pro Suisse
Case postale
3822 Lauterbrunnen
Tél. 031 356 27 27

Compte postal:
30-10011-5

Legs

En rédigeant votre testament, vous décidez, au-delà de votre mort, de ce qui adviendra de vos économies, papiers valeurs et immeubles.

En prenant en considération Pro Suisse, vous soutiendrez notre travail pour le maintien d'une Suisse indépendante et neutre.

Nous vous en remercions cordialement.

Toute personne qui prend au sérieux la Constitution, les traités européens et la démocratie n'a d'autre choix que d'opter pour la double majorité du peuple et des cantons



Katharina Fontana

journaliste à la rubrique suisse de la NZZ
(Neue Zürcher Zeitung)

Le Conseil fédéral entend suivre la voie de la moindre résistance sur la question européenne et renoncer à la majorité des cantons. Le Parlement devrait en décider autrement, comme il l'avait fait lors de la votation sur l'EEE.

En annonçant récemment que le Conseil fédéral ne souhaitait pas soumettre les accords avec l'UE à la majorité des cantons, Ignazio Cassis a avancé toute une série d'arguments. Parmi ceux-ci figuraient la politique des tarifs douaniers de Donald Trump, l'exportation de prothèses de hanche suisses, les aléas de la situation mondiale, la doctrine juridique et les résultats de votations antérieures. Mais plus le ministre des Affaires étrangères parlait, plus apparaissait clairement ce qu'il concédait finalement lui-même : les sept conseillers fédéraux ont pris une décision politique et tactique.

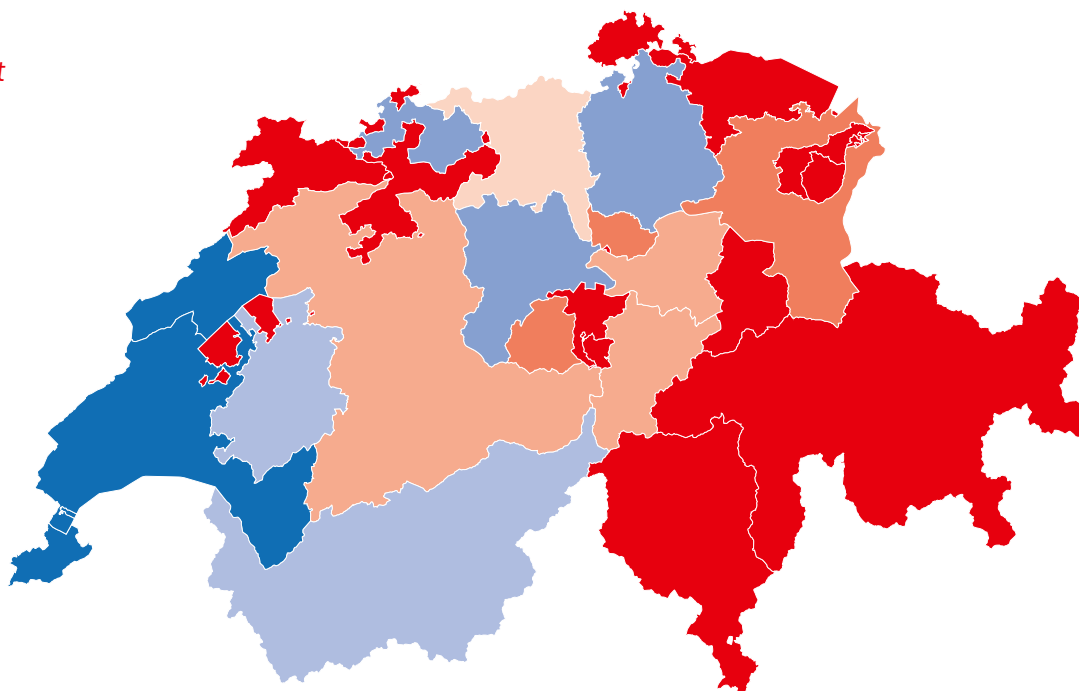
Ceux qui sont favorables aux accords ne voulaient pas d'une double majorité du peuple et des cantons. En revanche, ceux qui s'y opposent la voulaient. Le reste n'est que verbiage.

Dans les explications de Cassis, il manquait toutefois le plus simple et le plus banal des arguments, à savoir une explication des raisons pour lesquelles ces accords particulièrement importants et qui préoccupent le pays depuis des années ne devraient pas nécessiter une double majorité. Ni les prothèses de hanche suisses, ni la politique douanière de Trump, ni les explications formalistes sur les votations précédentes ne sauraient en effet justifier le renoncement à la double majorité. Il ne s'agit pas là d'une vague intuition de citoyens hypersensibles, loin de là. Ce sont des raisons politiques concrètes qui exigent la majorité des cantons.



La Suisse serait contrainte d'accepter des pertes de souveraineté qui iraient bien au-delà de ce qui est déjà le cas à l'heure actuelle.

La règle de la majorité des cantons est l'un des principaux garants qui empêchent la Suisse de prendre des décisions irresponsables ou irréalistes.



Ce n'est pas à cela que ressemble une votation libre

Premièrement, le rattachement institutionnel à l'UE transformera notre pays. La Suisse s'engage à reprendre en permanence le droit européen en matière d'immigration ou de libre circulation des personnes, et plus tard également dans d'autres domaines. Les référendums législatifs existeront certes encore, la Suisse aura le droit de dire non, mais si elle le fait, elle sera sanctionnée jusqu'à ce qu'elle revienne sur sa décision. Ce n'est pas cela, la liberté de vote. Non seulement la démocratie directe serait affectée, mais le Parlement aurait également moins voix au chapitre : à quoi bon mener une procédure de consultation ou se saisir d'un débat aux Chambres fédérales si l'on sait déjà à l'avance à quoi la réglementation devra ressembler ? La Suisse serait contrainte d'accepter des pertes de souveraineté qui iraient bien au-delà de ce qui est déjà le cas à l'heure actuelle. Tout cela est très important et relève de la Constitution.

Deuxièmement, si l'on prend au sérieux la Constitution, les traités et la démocratie, on ne peut pas contourner la double majorité du peuple et des cantons. Les traités de l'UE ont de facto la primauté sur la Constitution, ils enfreindront le droit suisse actuel et futur. Des initiatives populaires contraires à la Constitution pourront certes encore être déposées, mais elles ne seront pas mises en œuvre – comme cela a été déjà le cas de l'initiative

contre l'immigration de masse. Il est à prévoir que de tels conflits se multiplieront. Pourquoi des accords aussi importants devraient-ils pouvoir être acceptés facilement dans les urnes ? Pourquoi la Suisse devrait-elle pouvoir conclure des traités internationaux de grande envergure qui priment sur la Constitution sans consulter le peuple et les cantons, qui sont les garants de la Constitution ? C'est non seulement absurde, mais aussi malhonnête envers les électeurs. Ou, pour citer le spécialiste en droit constitutionnel Andreas Kley : « Il faut que la classe politique dise ouvertement ce qui attend le pays. » Le fait que la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) s'oppose à la majorité des cantons n'y change rien. La CdC ne remplace pas les parlements cantonaux ni les cantons. Elle n'est pas prévue par les institutions, elle n'est pas élue et elle n'a rien de démocratique. Elle revendique néanmoins dans le dossier européen le droit de parler au nom des « cantons ». Les divergences qui existent entre les cantons sur la question européenne sont occultées ; au lieu de la diversité, c'est l'opinion unique d'un organe central qui prévaut. 26 cantons et une seule voix : quoi de plus contraire au fédéralisme ?

Des partis bourgeois bornés

Certains s'inquiètent que les petits cantons conservateurs en matière de politique étrangère entravent le progrès des grands moteurs économiques, au détriment de l'ensemble du pays, qui ne pourrait alors prospérer.

rer. Ou, pour le dire familièrement, que les ploucs de la campagne freinent les acteurs performants des villes. Est-ce vraiment le cas ? La prospérité de la Suisse est étroitement liée à sa stabilité politique et sociale. Les politiciens se succèdent, l'air du temps change, mais les institutions demeurent. Le fédéralisme et la démocratie directe sont par excellence les deux caractéristiques de la Suisse, un pays fiable et proche de ses citoyens. La règle de la majorité des cantons est l'un des principaux garants qui empêchent la Suisse de prendre des décisions irresponsables ou irréalistes.

C'est pourquoi de nombreux représentants des partis bourgeois favorables à l'UE ont dû se réjouir que l'initiative de la gauche sur la responsabilité des entreprises ait été soumise à la double majorité en 2020. Les électeurs des villes trouvaient en effet cette initiative excellente, et elle n'a échoué que grâce aux ploucs des campagnes. C'est également grâce à la majorité des cantons que la Suisse peut envisager sereinement les votations sur l'initiative des Jeunes socialistes pour un impôt sur les successions. On peut en effet compter sur le « non » des cantons conservateurs de Suisse alémanique.

Ce n'est donc pas un hasard si c'est surtout la gauche politique qui s'oppose à la double majorité du peuple et des cantons et souhaite la « moderniser » voire la supprimer purement et simplement. Sans la majorité des cantons, la Suisse deviendrait certainement plus socialiste. L'État prendrait de l'ampleur, la redistribution augmenterait tout comme les impôts. Il suffit de voir à quel point les cantons romands et les villes de gauche progressistes de Suisse alémanique ont approuvé par le passé toutes sortes de développements sociaux. Un contrepoids s'impose. Mais les partis bourgeois, qui, en raison de la question européenne, avancent désormais tout à coup l'argument « qu'un Appenzellois pèse autant que quarante Zurichois, ce qui est tout à fait inacceptable » pour remettre en question le principe de la majorité des cantons, ne font finalement que jouer le jeu de la gauche.

La votation sur l'EEE comme modèle

Il n'est pas vrai non plus que la majorité des cantons constituait un obstacle pratiquement insurmontable. Si l'on se base sur les expériences des précédentes votations sur l'Europe, une majorité populaire de 55 à 58 % devrait suffire pour atteindre la majorité des cantons (pour l'adhésion de la Suisse à l'ONU en 2002, une majorité de moins de 55 % avait suffi. De ce point de vue, la majorité des cantons correspond à une majorité qualifiée.

Pour une décision aussi cruciale que le rattachement institutionnel à l'UE, une majorité qualifiée est appropriée. Une majorité aussi courte que possible ne saurait suffire. Imaginons que les traités européens soient acceptés à 50,3 % des voix. Il n'y aurait probablement pas de soulèvements, ni de marches de protestation vers Berne et le Palais fédéral ne serait pas pris d'assaut. Mais cela renforcerait le sentiment d'avoir été trahis et vendus par l'élite politique dans de larges couches de la population. Si les instances politiques souhaitent élever les relations avec l'UE à un niveau supérieur, si elles considèrent que ce « saut quantique », comme l'appelle l'historien Tobias Straumann, s'impose, alors cela doit être légitimé de la manière la plus forte possible. Seule la double majorité peut offrir cette légitimité. Sans nécessité, le Conseil fédéral a pris une décision prématurée. Mais le Parlement a les cartes en main pour faire les choses correctement. Il peut soumettre librement les accords avec l'UE à un référendum obligatoire à double majorité, le référendum sui generis. Le Conseil fédéral a clairement indiqué – au moins cela – que cette possibilité existe et qu'il ne s'agirait pas d'une procédure « inconstitutionnelle », comme l'avait affirmé avec force l'Office fédéral de la justice dans un avis de droit.

Il existe en outre une autre possibilité, qui avait été retenue lors de la votation sur l'adhésion à l'EEE en 1992. À l'époque aussi, la question de la majorité des cantons avait fait l'objet d'un débat passionné. Le Conseil fédéral et le Parlement avaient résolu le problème en soumettant volontairement la décision sur l'EEE à la double majorité et en intégrant dans la décision quelques modifications constitutionnelles mineures qui nécessitaient la majorité des cantons – la double majorité avait ainsi été doublement garantie.

Enfin, n'est-ce pas une ironie que de constater qu'une partie des partisans de l'Europe se plaignent haut et fort de la majorité des cantons et exigent que la démocratie soit davantage prise en compte ? Ils le font précisément à propos d'accords qui, eux, entraveraient de manière très perceptible et irréversible les droits démocratiques du peuple. Les plus grands prétendus « partisans de la démocratie » ne sont autres que ceux qui s'emploient le plus activement à la restreindre.

Cet article a été publié sous forme de commentaire dans la NZZ du 26 mai 2025 et a été traduit en français par Pro Suisse.

Double majorité bafouée : Berne à genoux devant l'UE



Yvan Pahud
conseiller national,
L'Auberson (VD)

Depuis des mois, le Conseil fédéral négocie en coulisses un nouvel accord avec l'Union européenne. Mais un détail essentiel, lourd de conséquences, est soigneusement évité dans les communiqués : le gouvernement n'entend pas soumettre cet accord à la double majorité du peuple et des cantons.

Autrement dit : pour un texte qui engagerait durablement notre souveraineté, les cantons sont mis à l'écart.

Pourquoi écarter les cantons ?

La réponse est simple. Parce qu'une majorité de cantons – et notamment les cantons ruraux et alpins – sont

plus attachés à la souveraineté, à la neutralité et à l'indépendance de notre pays que les élites politiques qui négocient à Bruxelles.

Or, craindre ce que les cantons pourraient dire, c'est déjà admettre que le projet ne convainc pas. Et vouloir contourner la double majorité en invoquant des postures juridiques et en méprisant la souveraineté cantonale, c'est faire le choix du passage en force plutôt que celui de l'explication démocratique.

La double majorité n'est pas une option, c'est une exigence démocratique

Quand il s'agit de réviser la Constitution ou de signer un accord d'importance majeure, la double majorité protège l'équilibre fédéral. Berne nous dit que ce futur accord n'exige pas de changement formel de la Constitution. Mais si l'accord prévoit l'adoption dynamique du droit européen, un rôle pour la Cour de justice de l'UE, ou l'alignement automatique sur certaines normes, alors la nature de notre démocratie change.

Et cela, seuls le peuple et les cantons réunis peuvent l'accepter – ou le refuser.

Il ne peut y avoir d'accord sans confiance, ni de confiance sans transparence

Le débat à venir sur nos relations avec l'UE mérite mieux que des raccourcis procéduraux. Il mérite un débat public clair, loyal, respectueux de notre tradition démocratique. En particulier quand le premier article de la Constitution fédérale définit que « le peuple et les cantons » composent la Confédération suisse.

Pour ma part, quand le premier article de notre Constitution est bafoué, le débat est déjà clos. La Suisse s'est construite sur la confiance dans ses citoyens. C'est cette confiance qui a fait la force de notre démocratie directe, de notre fédéralisme, de notre stabilité.

Vouloir éviter le vote des cantons, c'est affaiblir ce socle. Le respecter, c'est le consolider.





Marco Chiesa

Consillier aux États et
Conseiller municipale de Lugano

Sans référendum obligatoire, notre démocratie devient une farce.

Le 30 avril 2025, le Conseil fédéral a décidé de soumettre les accords avec l'UE à un référendum facultatif. Il se fonde sur un avis interne de l'Office fédéral de la justice. Il estime que c'est la solution la plus viable. Les cantons sont-ils devenus une menace pour la démocratie ?

C'est le Conseil fédéral qui menace la démocratie directe de notre pays, pas les cantons. Il parle de « solution viable » pour masquer un acte de pur opportunisme politique. Les cantons ne sont pas un obstacle : ils sont le pilier sur lequel repose notre Confédération.

Vous êtes membre du Conseil des États pour le canton du Tessin. N'est-il pas injuste qu'une personne de Zurich ait le même poids politique qu'une personne du centre d'Appenzell ?

Non, c'est tout à fait juste. C'est le cœur du fédéralisme : empêcher les grands cantons et les grandes villes de dicter leur loi au reste du pays. Ceux qui veulent mettre les cantons de côté veulent détruire l'équilibre qui fait de la Suisse une véritable confédération.

Le débat sur le vote populaire a repris : sera-t-il aboli dans un proche avenir ?

Ceux qui rêvent d'une Suisse sans vote populaire se sont trompés de pays. La démocratie directe fait partie intégrante de notre identité. Mais une chose est claire : certains, agacés par le peuple, préfèrent les gouvernements technocratiques et les décisions prises dans les couloirs de Bruxelles. Cela n'arrivera pas. Tant que nous serons là, cela ne se produira jamais.

Si l'on considère l'adoption automatique du droit UE et le contrôle des juges européens sur les décisions

populaires, cela a-t-il une influence sur la Constitution fédérale ?

Bien sûr que cela a une influence. Cela signifie soumettre notre démocratie directe à des juges étrangers. Cela signifie renoncer à notre souveraineté, à notre indépendance et accepter que Bruxelles nous punisse si le peuple décide quelque chose qui ne plaît pas à l'UE.

Le Parlement a encore la possibilité de corriger le Conseil fédéral et de décider un référendum obligatoire. Est-ce envisageable ?

Oui. Et nous devons le faire. Le Parlement a le devoir de mettre un terme à cette dérive. Sans référendum obligatoire, notre démocratie devient une farce. Ceux qui aiment notre pays ne peuvent pas ratifier au Parlement la proposition funeste du Conseil fédéral, mais doivent défendre la souveraineté et la liberté de la Suisse.

Ceux qui veulent mettre les cantons de côté veulent détruire l'équilibre qui fait de la Suisse une véritable confédération.

Kia Sportage 4x4

Absolument convaincant.

Profitez-en dès maintenant:
0,99%* de leasing et prime de CHF 4500.-!**



Movement that inspires

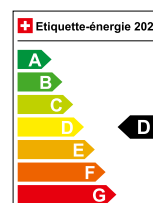


En savoir plus.



emilfrey.ch

Modèle illustré: Kia Sportage Power Edition 1.6 T-GDi PHEV 4x4 aut., CHF 43'950.-, prime de CHF 4500.- et prime Plug-in Hybrid de CHF 2000.- déjà déduites. Design Pack CHF 1950.-, peinture métallisée CHF 790.- (Two Tone n'est pas disponible avec Wolf Gray) (TVA incl.), 1.2 l/100 km, 16,9 kWh/100 km, 24 g CO₂/km, rendement énergétique D. Sportage 1.6 T-GDi MHEV man., CHF 29'950.-**, 6,9 l/100 km, 157 g CO₂/km, rendement énergétique F. **Prime de CHF 4500.- déjà déduite. Offre valable jusqu'au 30.6.2025 ou jusqu'à épuisement des stocks (chez les partenaires Kia participants). *Calcul de leasing, p. ex. à 0,99%: Kia Sportage 1.6 T-GDi MHEV man., CHF 29'950.-. Prime de CHF 4500.- déjà déduite. Mensualité leasing CHF 209.-, taux de leasing 0,99%, taux de leasing eff. 0,99%, durée 36 mois, 10'000 km/an, versement initial CHF 7487.- (non obligatoire), assurance casco complète obligatoire non incluse, le partenaire de leasing est MultiLease AG. Une demande de leasing n'est pas accordée lorsqu'elle entraîne le surendettement du consommateur ou de la consommatrice. Moyenne de tous les véhicules neufs vendus en Suisse: 113 g CO₂/km selon le nouveau cycle d'essai WLTP. Offre valable jusqu'au 30.6.2025 ou jusqu'à épuisement des stocks (chez les partenaires Kia participants).





Demandé



Gregor Rutz

Conseiller national, membre de la Commission des institutions politiques

Nous ne pouvons pas laisser notre Constitution être sapée derrière notre dos

Les nouveaux accords avec l'UE sont controversés. Pour certains, ils sont importants pour stabiliser les relations entre la Suisse et l'UE. Les autres affirment

Quels seront les choix du Parlement sur cette question ? Va-t-il se résoudre à accepter une « reprise dynamique du droit » et à reconnaître la Cour de justice de l'Union

européenne comme juridiction de dernier ressort ? Quand le Conseil national et le Conseil des États se pencheront-ils sur ces questions ?

Les nouveaux accords avec l'UE ne seront traités par le Parlement que l'année prochaine. Une consultation aura lieu cet été. Une fois les avis recueillis, le Conseil fédéral va élaborer un message. Ce projet fera l'objet de débats animés au Parlement. Nous ne pouvons pas laisser notre Constitution être sapée derrière notre dos. Il est malheureusement probable que le Parlement l'approuve à une large majorité. Il est donc d'autant plus important que le peuple et les cantons puissent se prononcer sur ces accords, car ils touchent directement notre système fédéral.



qu'ils affaiblissent considérablement la souveraineté de la Suisse. Quel est votre avis en tant que membre de la Commission des institutions politiques ?

Avec ces nouveaux accords, l'UE cherche à intégrer la Suisse sur le plan institutionnel. Cela bouleverserait complètement notre système étatique. Dans notre pays, les compétences relèvent historiquement des cantons. Nous accordons une importance capitale à l'autonomie communale. Le fonctionnement de l'UE est différent : les décisions sont prises de manière centralisée et ne font pas l'objet de votations populaires. Le Parlement serait profondément affaibli et relégué au rang de simple parure. Bon nombre de parlementaires ne semblent pas encore l'avoir compris.

Comment pouvons-nous empêcher que nos droits démocratiques directs soient bradés à Bruxelles ?

Dans la vie privée, personne ne signerait un contrat dans lequel il accepte tacitement toutes les « évolutions dynamiques ». Voilà pourquoi il faut clairement rejeter ces accords. De tels traités priveraient les communes et les cantons de leurs prérogatives, mais videraient aussi de sa substance la démocratie directe. Je suis convaincu qu'une majorité des citoyens et des cantons rejettera ces accords avec l'UE ! Je m'engagerai en ce sens au cours des prochains mois.



Werner Gartenmann

Directeur général
Pro Suisse

À qui revient le dernier mot ?

« Prendre, donner ; peser le pour et le contre ; quel sera le résultat final ? » Ce sont là des questions décisives dans de nombreux domaines de la vie.

Marché intérieur !

L'UE a créé un marché intérieur. Qu'est-ce qu'un marché intérieur ? « Un marché intérieur désigne l'espace économique d'un ou de plusieurs pays dans lequel les produits, les services et les capitaux circulent librement et où les personnes qui y vivent peuvent choisir librement leur lieu de travail. » (Finanzlexikon, handelszeitung.ch). Pour qu'un marché intérieur fonctionne, il doit être régi par des règles uniformes. Ces règles sont contrôlées et appliquées par des autorités telles que les tribunaux. Tout est clair.

Tribunal !

Le droit du marché intérieur de l'UE est contrôlé et appliqué par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), dont le siège se trouve à Luxembourg, en fondant sa jurisprudence (« interprétation ») sur les traités fondamentaux de l'UE. Cela vaut également pour le droit du marché intérieur de l'UE. Logique. Étant donné que l'UE a adopté un ensemble de règles allant bien au-delà des conditions nécessaires à un marché intérieur et qu'elle développe rapidement son acquis juridique, le droit du marché intérieur interfère avec les législations nationales. La perte de souveraineté a des conséquences graves pour la souveraineté, la législation et la séparation des pouvoirs des États. C'est pourquoi le marché revêt une importance politique considérable : « Le marché intérieur est l'un des piliers de l'intégration européenne. » (www.europa.parl.eu). Le professeur Matthias Oesch (Université de Zurich), proche de l'UE, constate dans la NZZ du 3 février 2025 que le droit européen « imprègne désormais le droit suisse dans toute son étendue et toute sa profondeur ». Compte tenu du nouvel accord avec l'UE, M. Oesch reconnaît que cette étape est considérable sur le plan institutionnel.

Séparation des pouvoirs !

La Suisse n'est membre ni de l'UE ni de l'EEE. Elle a jusqu'à présent opté pour une marge de manœuvre politique aussi large que possible en matière de souveraineté. Cette voie est couronnée de succès. La marge de manœuvre pour la législation et les droits politiques constitutionnels du peuple s'amenuise. Le grand écart entre la non-adhésion et une intégration aussi poussée que possible dans le marché intérieur se transforme en un exercice d'étirement douloureux. La libre circulation des personnes en est le parfait exemple. Même si le camp des partisans ne cesse de prétendre le contraire, la prospérité, l'environnement et la société pâtissent de l'immigration en provenance de l'UE. Le Tribunal fédéral constate : « Pour le Tribunal fédéral, la libre circulation avec l'UE a la priorité absolue » (NZZ, 28 avril 2025). La séparation des pouvoirs en Suisse est en train de s'effriter. Les « pères fondateurs » de la Constitution suisse ont toujours renforcé le pouvoir législatif de l'Assemblée fédérale par rapport au gouvernement et au Tribunal fédéral. C'est pourquoi il n'y a pas de Cour constitutionnelle. La démocratie directe est en train de s'effriter considérablement. Le nouveau paquet de traités avec l'UE prévoit l'extension de la libre circulation des personnes. L'égalité de traitement entre les Suisses et les ressortissants de l'UE devant les assurances sociales suisses est en passe de devenir réalité. Nous devons adopter les nouvelles réglementations européennes en matière de libre circulation malgré le « référendum pour la forme ». La pression exercée par le marché intérieur européen sera trop forte. Les juges de Luxembourg corrigeront le législateur suisse et les décisions populaires, qu'il y ait ou non un tribunal arbitral paritaire. En matière de droit du marché intérieur européen, c'est toujours l'interprétation de la CJUE qui prévaudra en cas de litige.

Tribunal de l'UE !

On peut se montrer indulgent et ne pas parler de « juges étrangers » parce qu'on souhaite participer de manière



Source : (image) : Cour de justice de l'Union européenne

Les juges de l'UE auront un accès direct à notre séparation des pouvoirs.

« privilégiée » (préférentielle) au marché intérieur de l'UE supervisé par la CJUE. Mais ils restent les juges de la partie adverse : « La CJUE veille à ce que le droit de l'Union soit appliqué de la même manière dans tous les États membres de l'UE et garantit que les États membres et les institutions de l'UE respectent le droit de l'Union. » (european-union.europa.eu) Le traité sur l'Union européenne (TUE), article 19, stipule : « (1) La Cour de justice de l'Union européenne [...] assure le respect du droit lors de l'interprétation et de l'application des traités. (3) La Cour de justice de l'Union européenne statue conformément aux traités. » Et : « Au-delà de cela, elle est devenue le « moteur de l'intégration » grâce à une jurisprudence résolument pro-européenne. » (Höppner Martin dans le *Berliner Journal für Soziologie* 21(2), 203-229). L'ancien juge de la CJUE Romain Schintgen : « C'est une grande satisfaction d'avoir participé à l'intégration européenne. » (*Luxemburger Tageblatt*, 12 janvier 2008)

Au fond, cette situation est claire, compréhensible et logique, même pour nous, les profanes.

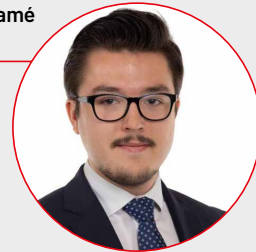
Sans danger ?

Ceux qui minimisent l'importance du nouveau paquet de traités, comme le fait la conseillère nationale Elisabeth Schneider-Schneiter, Le Centre : « Qui lit vraiment ces textes ? Ce qui importe, ce n'est pas d'avoir lu plus de 1500 pages, mais d'être prêt à réfléchir de manière objective et constructive à l'avenir de la Suisse en Europe

(X-Post, 4.5.25, 15h08), cèdent à une euphorie aveugle envers l'UE. Celui qui agit « de manière objective et orientée vers les solutions » donne la priorité à la séparation des pouvoirs, aux droits populaires et au fédéralisme de la Suisse, puis évalue dans quelle mesure ces facteurs de succès peuvent être sacrifiés au profit d'un « accès préférentiel au marché ». Quiconque prétend que le « traité de 1000 pages » n'a pas rang constitutionnel et n'a aucune conséquence sur la structure de l'État suisse est un aventurier ou convoite un poste lucratif à Bruxelles.

1291

L'UE n'a développé ni la démocratie, ni la séparation des pouvoirs, ni la subsidiarité. Sous le couvert du « marché intérieur », son pouvoir réglementaire montre des tendances inquiétantes vers une politique autoritaire. La CJUE soutient cette voie. Elle n'est plus depuis longtemps une cour de justice, mais une instance politique. L'évolution dans l'UE, mais aussi en Suisse, va dans le sens d'un État judiciaire qui prend le pas sur l'État législatif. « Nous avons également unanimement déclaré et décidé que nous n'accepterions en aucun cas dans nos vallées un juge qui aurait acquis sa charge de quelque manière que ce soit contre de l'argent ou une contrepartie financière, ou qui ne serait pas notre concitoyen ou compatriote. ». C'est ce qui est écrit dans le Pacte fédéral de 1291.



Le peuple suisse remplacé par les juges étrangers

Remettriez-vous les clés de votre maison à un inconnu ? Non ? Alors pourquoi remettre les clés de notre pays à des juges étrangers ?

Depuis plus de 700 ans, la Suisse s'est construite sur un principe fondamental : l'autodétermination. Le Pacte fédéral de 1291 visait explicitement à se libérer des « juges étrangers », les Habsbourg. Une volonté d'indépendance était déjà présente aux origines de notre confédération. Aujourd'hui, elle est plus que jamais nécessaire, mais cette fois-ci le maître est l'UE et ses chevaliers et soldats sont des juges armés d'une bureaucratie meurtrière.

Avec l'accord-cadre soutenu par certains milieux politiques suisses et voulu par Bruxelles, c'est toute la souveraineté populaire qui vacille et qui est remise en cause. Ce traité placerait la Suisse sous la coupe de la Cour de justice de l'Union européenne, organe étranger, partial, bureaucratique et dépendant des intérêts d'un bloc dont nous ne faisons pas partie. En clair : le droit européen primerait sur le droit suisse, même lorsqu'il contredit une décision du peuple. Le message des autorités est clair : à quoi bon notre démocratie directe ?



Cette dernière vaut visiblement très peu puisque le Conseil Fédéral ne juge pas utile de faire voter la mise en place de ces accords.

Les initiatives populaires deviendront inutiles

Ce projet est une mise sous tutelle moderne à peine dissimulée. Il crée un régime de juges étrangers qui auraient le dernier mot, non seulement sur nos lois, mais aussi sur l'interprétation des accords bilatéraux. Or, dans une démocratie directe comme la nôtre, le peuple est souverain. Accepter que des juges non-élus puissent annuler ou neutraliser une initiative populaire, c'est tout simplement trahir notre modèle politique.

Les défenseurs de l'accord-cadre avancent des arguments touchants : bonnes relations avec l'UE, accès au marché, stabilité juridique. Mais à quel prix ? Une démocratie qui renonce à décider elle-même n'est plus une démocratie, c'est un vassal. Et l'histoire nous enseigne que la perte de liberté, même adoucie par les plus beaux discours, finit toujours par coûter plus cher que les avantages promis à court terme.

Négocier avec l'UE sur un pied d'égalité, yeux dans les yeux

Il ne s'agit pas ici de rejeter le dialogue avec l'UE, ni de s'isoler. La Suisse est ouverte au dialogue, et elle a toujours défendu ses intérêts avec fermeté et respect. Mais coopérer ne veut pas dire se soumettre. La relation avec l'UE doit être celle d'un partenariat entre égaux, pas d'une intégration déguisée dans un ordre juridique qui ne respecte ni notre peuple, ni nos institutions.

En acceptant un tel accord, le Conseil Fédéral méprise le Pacte fédéral de 1291, annulé symboliquement et concrètement par la subordination à une juridiction étrangère. Ce serait un reniement de notre histoire, de notre identité et surtout de nos droits fondamentaux.

Le peuple suisse doit rester fidèle à son modèle démocratique qui a fait ses preuves. Défendons-le. Refusons la soumission juridique. Et cela passe par une priorité claire : le droit suisse au-dessus des juges étrangers.



Lukas-Fritz Hüppin

membre du Grand Conseil Schwyz, caissier Pro Suisse

1291 : une obligation – la majorité des cantons exige du courage

« Nous voulons être un seul peuple de frères, ne jamais nous séparer en cas de besoin ou de danger. Nous voulons être libres, comme nos pères l'étaient, plutôt mourir que vivre en esclavage. »

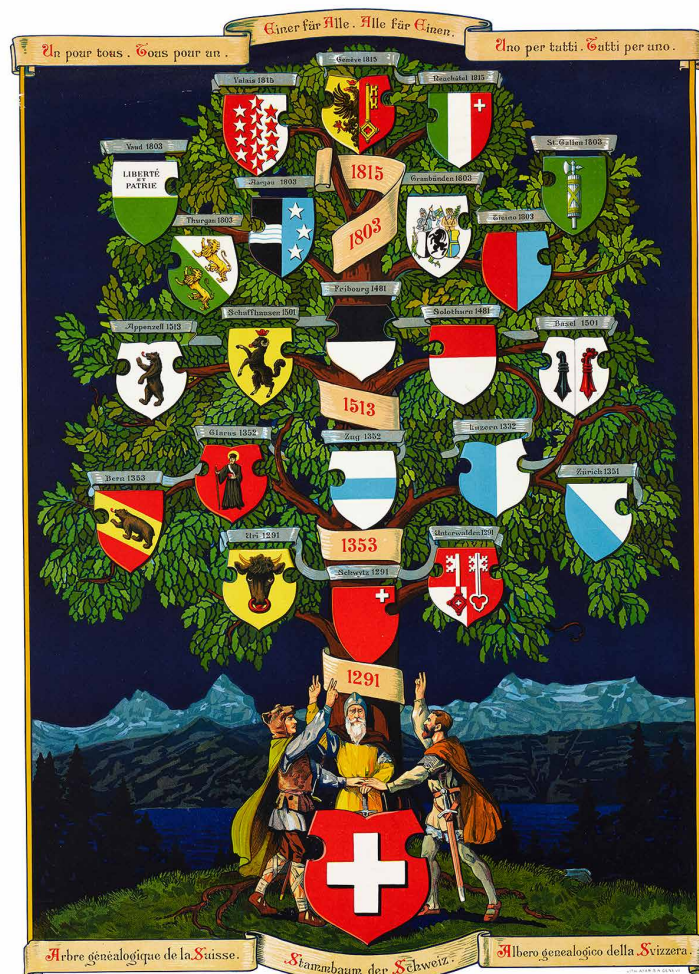
Cette phrase tirée du Pacte fédéral de Schwyz de 1291 est plus qu'un document historique. Elle est la promesse d'une union libre de citoyens souverains. Cette promesse, née de l'esprit d'indépendance, n'a jamais été aussi actuelle.

L'accord institutionnel prévu avec l'UE remet en question ce principe. Reprise dynamique du droit, juges étrangers, sanctions compensatoires – tout cela porte profondément atteinte à notre conception démocratique. Ce serait notre fédéralisme qui serait particulièrement touché, et plus concrètement les cantons, dont la participation aux décisions serait considérablement affaiblie.

Le Conseil d'État du canton de Schwyz a certes reconnu ces dangers dans sa prise de position sur le postulat P 19/24, qui demande une initiative cantonale pour rendre obligatoire la majorité des cantons sur le projet d'accord de soumission à l'UE. Il partage les préoccupations quant au fond, mais s'oppose à une initiative cantonale pour des raisons de forme.

En 1291, Schwyz était prêt à assumer ses responsabilités. C'est dans cet esprit qu'a été signé le Pacte fédéral, fondement de notre démocratie directe et de notre fédéralisme. C'est précisément dans une situation où notre souveraineté étatique devient un objet de négociation que les cantons fondateurs doivent à nouveau faire entendre leur voix.

La majorité des cantons n'est pas une relique formelle. Elle est l'expression vivante de l'égalité de tous les cantons. Elle protège les minorités, assure l'équilibre entre la ville et la campagne et préserve la diversité qui caractérise notre Suisse. Cette question profonde et cruciale ne doit pas être soumise « uniquement » au peuple dans son ensemble, mais il convient également de reconnaître le poids démocratique des cantons.



Arbre généalogique de la Suisse.



Léa Sauchay

Les bureaucrates de l'UE contournent le peuple



Depuis plusieurs décennies, un fossé inquiétant se creuse entre les peuples européens et leurs dirigeants. Les élites politiques, soutenues par des institutions supranationales comme l'Union européenne, prennent de plus en plus de décisions à rebours de la volonté populaire.

Ce phénomène n'est pas marginal. Il traduit une dérive structurelle qui menace directement le modèle de démocratie directe, cher à la Suisse.

Le cas emblématique du référendum français de 2005

L'exemple le plus frappant demeure le référendum français de 2005 sur le projet de Constitution européenne. Les Français ont rejeté ce texte à 54,67 %, exprimant clairement leur refus d'une intégration européenne toujours plus technocratique et centralisée. Pourtant, trois ans plus tard, le traité de Lisbonne, qui en reprenait l'essentiel, a été ratifié par voie parlementaire, court-circuitant ainsi le verdict populaire.

Ce mépris pour la souveraineté populaire fut un tournant : il a montré que, lorsque le peuple vote « mal », les élites trouvent des moyens de contourner sa décision.

Le même schéma s'est répété ailleurs. En 2015, en Grèce, lors d'un référendum sur les conditions d'austérité imposées par la « troïka » (UE, BCE, FMI), le peuple grec a voté à 61 % contre. Ce choix fut immédiatement ignoré. Le gouvernement Tsipras, sous pression de Bruxelles, signa finalement un accord encore plus contraignant.

Autre exemple récent : en Roumanie, où des élections législatives ont donné lieu à une victoire nette de l'opposition souverainiste. Pourtant, le président Klaus Iohannis, pro-UE notoire, a tenté de bloquer la formation d'un gouvernement légitime issu des urnes. Une fois encore, le vote populaire est relativisé dès qu'il ne correspond pas aux attentes de l'appareil eurocratique.

La Suisse, dernier bastion ?

Face à cette Europe autoritaire, la Suisse fait figure d'exception. Notre démocratie directe garantit que la voix du peuple reste souveraine. Les votations populaires permettent un contrôle constant des dérives élitistes. Mais cette indépendance est de plus en plus attaquée : des pressions croissantes visent à aligner la Suisse sur les standards bruxellois, à affaiblir nos mécanismes de votation et à imposer le droit européen dans notre système juridique.

Les exemples étrangers doivent nous alerter : le contournement de la volonté populaire est devenu la norme dans l'UE. Il est impératif que la Suisse reste ferme, protège sa souveraineté, et renforce ses institutions démocratiques uniques au monde.

Pro Suisse s'engage pour une démocratie directe forte, respectée et à l'abri des ingérences étrangères.



Paquet Suisse-UE :

Le Conseil fédéral se prononce en faveur d'un référendum facultatif

Berne, 30.04.2025 – Le Conseil fédéral a dressé le 30 avril 2025 un nouvel état des lieux des travaux en cours sur le paquet Suisse-UE. Il a décidé de soumettre les accords avec l'Union européenne (UE) à un référendum facultatif en matière de traités internationaux. Il affiche ainsi sa volonté de continuité et de cohérence politique tout en préservant la marge de manœuvre du Parlement et des cantons. La décision finale quant au type de référendum retenu sera prise dans le cadre des débats parlementaires.

Communication DFAE, Berne, 30.04.2025





Action : Commandez votre drapeau pour balcon

Tout porte à croire que nous voterons sur l'initiative sur la neutralité au cours du premier semestre 2026. Il est donc grand temps de monter au créneau pour notre neutralité suisse. Le 1er août est notre fête nationale. Profitons de cette journée pour lancer un signal fort en faveur de la neutralité armée, permanente et intégrale de la Suisse. Commandez vos drapeaux sur Boutique - Pro Suisse Foto. « 5 francs par drapeau seront reversés pour la campagne de votation ! » Merci.

Si tu souhaites soutenir activement la campagne de votation, contacte-nous : aktion@proschweiz.ch

Visite notre boutique en ligne



Shop
Pro Suisse

A ne pas manquer

Samedi, 5 juillet 2025, 11 heures

Halle polyvalente, Kasernenstrasse 15, 3014 Berne

Christoph Blocher s'exprime à l'occasion du 150e anniversaire de la mort de :



Guillaume Henri Dufour

Général, cartographe,
Cofondateur de la Croix-Rouge

« Guillaume Henri Dufour et son importance pour la Suisse »

Ouverture des portes dès 10 heures – places de stationnement gratuites disponibles – Au départ de la gare principale de Berne:

La ligne de tramway 9 est interrompue en raison de travaux.

Ligne de remplacement : renseignez-vous à l'avance sur www.bernmobil.ch ou par téléphone au 031 321 88 44.

La manifestation fera l'objet d'une traduction simultanée.

Après la manifestation, une petite collation sera offerte.

Chacun y est cordialement invité.

Pour des informations complémentaires: info@dufour150.ch – tél. 031 356 27 27
Dufour150, case postale, 3822 Lauterbrunnen

Agenda



Données de l'agenda sur
www.prosuisse.info

Votre annonce dans le «Actuel» de Pro Suisse



Contactez-moi. À tout moment et sans complications.

Markus Rezzonico

Acquisition d'annonces

Délégué UDC

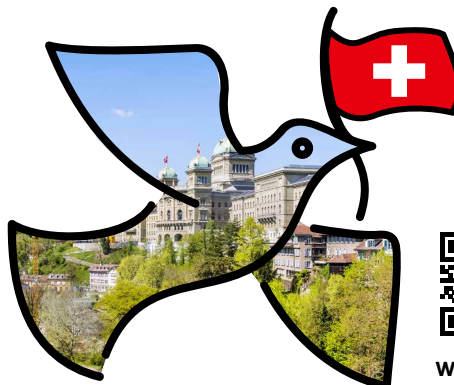
Membre de Pro Suisse

Membre de Pro Libertate

Membre PIKOM

079 332 61 61

markus.rezzonico@dietschi.ch



www.neutralitaet-ja.ch/fr/

Veillez nous communiquer votre adresse e-mail sur info@prosuisse.info

Nous pourrions ainsi vous tenir au courant. Nous respectons strictement les directives de protection des données et ne transmettons pas les adresses à des tiers.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter notre secrétariat:
info@prosuisse.info
tél. 031 356 27 27



Case postale, 3822 Lauterbrunnen
Tél. 031 356 27 27, info@prosuisse.info
www.prosuisse.info